



Avis

Inscription exceptionnelle des étudiants admis sur la deuxième liste Année universitaire 2025/2026

Le Doyen de la Faculté des Sciences de Meknès porte à la connaissance des étudiants dont les noms figurent sur la première liste des candidats retenus pour la demande de transfert de dossier et d'inscription exceptionnelle, qu'ils sont tenus de finaliser leur inscription à partir du **13 et 14 Octobre 2025**, et ce munis des pièces suivantes :

- L'original du baccalauréat.
- Deux (2) copies de reçu de d'inscription.
- Quatre (4) copies du baccalauréat.
- Deux (2) copies de la Carte Nationale d'Identité.
- Une copie de l'acte de naissance.
- Deux (2) photos d'identité récentes.
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse de l'étudiant(e).

Selon l'horaire suivant :

- Le matin : de **9 :00 à 12 :00**

Il est précisé que tout(e) étudiant(e) n'ayant pas complété les formalités d'inscription dans les délais impartis sera considéré(e) comme démissionnaire.

